

**PORTANT TARIFICATION DE  
TRANSCRIPTIONS/ADAPTATIONS BRAILLE ET GROS CARACTERES**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n° 2017-01-06-01 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 6 janvier 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

**ARRETE**

La tarification de transcriptions/adaptations braille et gros caractères comme suit :

Traitement (braille, gros caractères, relief,...) : 25€/heure

Embossage (braille) : 0.30€/page

Impression :

-A4 Noir & blanc : 0.10€/page

-A4 Couleur : 0.30€/page

-A3 Noir & Blanc : 0.20€/page

-A3 Couleur : 0.50€/page

Tirage dessin en relief :

-A4 : 1.50€/page

-A3 : 2.60€/page

Reliure : 1€/unité

Fait à Clermont-Ferrand, le 22/05/2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

  
Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 22/05/2017

- Publié le 22/05/2017

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.